



---

## Compte-rendu de la journée de sensibilisation et d'information à destination des professionnels des sports nautiques des sites Natura 2000

Site FR 910 1413 - Posidonies de la côte palavasienne  
Site FR 9112035 – Côte languedocienne  
Sites FR9110042 et FR 9101410 - Étangs palavasiens et étang de l'Estagnol

- 24 mars 2014 Palavas-les-Flots -

---

### Rédactrices :

Mathilde LABBÉ (*chargée de mission coordinatrice Natura 2000 Réseau Languedoc mer*)  
Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral  
2, rue des Chantiers 34200 SETE  
Tel : 04.67.46.33.92 / Fax : 04.67.46.33.99  
Courriel : [mathilde.labbe@univ-montp2.fr](mailto:mathilde.labbe@univ-montp2.fr)

Sandrine LAFONT (*Chargée de mission Natura 2000 et zones humides*)  
Syndicat Mixte des Etangs Littoraux, Siel  
Salines de Villeneuve, Chemin des Salins 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE  
Tel : 04.67.13.88.57  
Courriel : [sandrine.lafont@siel-lagune.org](mailto:sandrine.lafont@siel-lagune.org)  
[www.siel-lagune.org](http://www.siel-lagune.org)

### Ordre du jour

Ces formations sont mises en place suite à la sollicitation des professionnels des activités nautiques présents sur le territoire et plusieurs acteurs locaux. Elles sont réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'actions des DOCOB (plans de gestion) des 4 sites Natura 2000 et ont pour objectif la prise en compte et le respect des milieux naturels dans la pratique des sports nautiques.

## **Personnes présentes**

ROZELET Michel, Commune de Palavas-les-Flots,  
DESFORGES Jean Luc, DDTM 34 – Direction Mer et Littoral,  
LYX Marie Cécile, DDTM 34,  
RIVIERE Tiphaine, Agence des Aires Marines Protégées,  
LABBÉ Mathilde, Coordinatrice N2000 réseau Languedoc Mer,  
LAFONT Sandrine, Syndicat Mixte des Etangs Littoraux,  
PICOT Juliette, Syndicat Mixte des Etangs Littoraux,  
FABREGA Hélène, Syndicat Mixte des Etangs Littoraux,  
DAUDET Adrienne, Amis du Vigueirat, coordinatrice LIFE ENVOLL,  
FAUCON Gwenaëlle, Maison de la Nature, Commune de Lattes,  
BOYER Sophie, Association Voile de Neptune,  
MARCEL Lydie, Club d’Aviron de Montpellier,  
ETTORE Gérard, Club d’Aviron de Montpellier,  
BARBAZA Cathy, Hérault Sport,  
CLAPIE Jackie, CCI Montpellier, Mission Tourisme littoral,  
GUIGNARD PERET Franck, Centre nautique Municipal de Palavas,  
VILLEDEU Sylvie, Département de l’Hérault, Service Sport et nature,  
DAFFOURD Vincent, SURFRIDER LR – SUPFIT,  
MASONI Florian, Kite LR, magasin MOANA Palavas,  
HOONMAERT Thierry, TRAMONTANA Windsurf,  
DEBROSSE Pierre, TRAMONTANA Windsurf,  
LE VIOL Julian, Syndicat Mixte du Bassin de Thau,  
CARLUER Yvon, Palavas Kayak de Mer, Comité Régional Canoë Kayak,  
TOILLON Etienne, Palavas Kayak de Mer,  
FILLON Bernard, Palavas Kayak de Mer,  
DEVALS Jean Paul, Yacht Club de Bouzigues, Directeur école de voile,  
BRETON Stéphane, Ecole de Kitesurf Axel’Air,  
TALLIEU Michel, Club aviron Mauguio-Carnon,  
PITMAN Arnaud, Palavas Kayak de Mer, Comité départemental Canoë Kayak,  
Groupement APPN34  
PUJOL Michel, Comité départemental vol Libre, Groupement APPN34

## **Personnes excusées**

PROST BOUCLE Gilles, Association INKIWI,  
OLRY Yves, DRJSCS,  
GROS Martine, Kayak Med

## Plan de la réunion

- Présentation de la démarche Natura 2000 (*Intervenants DDTM 34*)
- Présentations des sites Natura 2000 : contexte général, enjeux naturels et socio-économiques (*Intervenants : Siel et AAMP*)
- Présentation du contexte réglementaire en mer et sur les lagunes (*Intervenants : DML 34, Siel*),
- Présentation du site Natural Protégé du Méjean (*Intervenant : Commune de Lattes – Maison de la Nature*)
- Les procédures d'évaluation des incidences (*Intervenants : DDTM34, AAMP, Siel*),
- Présentation du projet N2Glisse mer&lagunes (*Intervenant : AAMP*)
- Présentation du LIFE ENVOLL pour la conservation des oiseaux (*Intervenant : Amis du Vigueirat*)
- Présentation de la démarche Echo-gestes (*Intervenant : Association Voile de Neptune*)
- Echanges, discussions et retour sur les présentations du matin
- Travail sur les outils de sensibilisation et de communication.

**Vous pouvez retrouver l'ensemble des diaporamas présentés lors de cette réunion en suivant le lien ci-dessous :**

<http://reseau-languedocmer.n2000.fr/votre-espace-d-echange/bibliotheque/posidonies-de-la-cote-palavasienne-sic>

## Rappel de la démarche Natura 2000

Les étapes de la constitution du réseau,

Les Objectifs de Natura 2000 sont d'assurer le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire, dans un état de conservation favorable, afin de contribuer à maintenir la biodiversité.

Natura 2000 c'est :

- des espèces et des habitats d'intérêt communautaires à protéger
- de la concertation entre tous les acteurs d'un territoire autour d'un comité de pilotage et d'une structure opératrice ; à travers des groupes de travail.
- un document de gestion: le DOCOB = DOcument d'Objectif = plan gestion d'un site
- des outils de contractualisation (contrats Natura 2000 marins et terrestres, Charte Natura 2000, Contrats agricoles ou Mesures agro-environnementales).

Point d'avancement sur la démarche dans l'Hérault :

- 41 sites avec DOCOB opérationnel dont 29 approuvés
- 10 sites avec DOCOB en cours
- 2 sites sans DOCOB (marins)

## Présentations des sites Natura 2000

### Posidonies de la côte palavasienne (Directive Habitats)

Situé dans la partie la plus septentrionale du golfe du Lion, le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne occupe une grande partie du golfe d'Aigues-Mortes. Elle s'étend de Frontignan à la Grande-Motte (5 communes sont concernées : Frontignan, Villeneuve-lès-Maguelone, Palavas-les-Flots, Mauguio-Carnon et La Grande-Motte), jusqu'à 2 miles en mer et plonge jusqu'à 20 mètres de profondeur.

D'un point de vue écologique, il s'agit d'une grande étendue marine bordant une intéressante zone de lagunes, où l'on observe des touffes discontinues de Posidonies (habitat prioritaire), ainsi que des zones sableuses et rocheuses relativement riches en espèces marines, formant des mosaïques d'habitats complexes. Cette côte est visitée par le grand dauphin, qui fréquente ces eaux peu profondes du plateau continental et du talus, ainsi que la tortue caouanne. Ce site Natura 2000 correspond à l'un des trois sites à herbiers à posidonies du Languedoc-Roussillon.

D'un point de vue socio-économique et culturel, le site Natura 2000 est une zone d'accueil et de support pour de nombreuses activités maritimes, professionnelles et récréatives. Situé au droit d'un littoral fortement anthropisé, le site Natura 2000 et ses habitats sont soumis à de multiples pressions internes, externes, directes et/ou indirectes. Elles tendent à fragiliser le site Natura 2000 et le soumettent à des phénomènes d'érosion, de pollution des eaux ou encore à de fortes fréquentations, dégradant in fine les différents habitats d'intérêt communautaire de ce dernier.

### Côte languedocienne (Directive Oiseaux)

La côte languedocienne a la particularité de posséder des lidos situés entre des lagunes très vastes à fortes valeurs patrimoniales générales, et ornithologiques en particulier, des prés salés adaptés à la reproduction de la plupart des laro-limicoles\* et des eaux littorales riches et poissonneuses, ce qui fait de cette côte, l'une des plus riches d'Europe pour ces espèces. D'importants effectifs de Sternes (pierregarins, naines, caspiennes et caugeks) se nourrissent le long du littoral. Certains secteurs sont particulièrement fréquentés tels que l'embouchure de l'Aude et la lagune de Pissevache ou encore les lidos des étangs palavasiens.

Les limites du site Natura 2000 Côte Languedocienne se calent en amont sur le trait de côte, venant ainsi s'appliquer contre les sites terrestres terre au niveau des lagunes et des lidos patrimoniaux, afin d'assurer une continuité écologique pertinente pour ces espèces. Vers le large, la limite proposée correspond à la distance à la côte de 3 milles nautiques.

Ce site ciblera principalement ses actions sur les espaces situés en aval direct des zones de forts enjeux avifaunistiques que sont les étangs du Montpelliérain (de La-Grande-Motte à Frontignan), les étangs de Thau et du Bagnas, le delta de l'Aude et le grand ensemble des étang du Narbonnais, en intégrant les abords des ports de pêche de Sète et du Grau-du-Roi pour leurs fonctions alimentaires .

## Etangs palavasiens (Directives Habitats et Oiseaux)

Le site Natura 2000 des étangs palavasiens constituent un ensemble lagunaire composé d'un chapelet d'étangs et de zones humides qui s'étendent en arrière d'un cordon littoral, sur un linéaire de 25 kilomètres, entre Pérols et Frontignan (7 communes concernées : Pérols, Palavas-les-Flots, Lattes, Villeneuve-lès-Maguelone, Mireval, Vic la Gardiole et Frontignan), dans le département de l'Hérault. Sept lagunes, couvrant 4000 hectares, sont incluses dans le site : le Méjean, le Grec, l'Arnel, le Prévost, Vic, Pierre Blanche et Ingril. Elles sont bordées par plus de 2000 hectares de zones humides, dites périphériques, tels les marais, anciens salins, milieux dunaires etc.

Du fait de leur position géographique particulière entre terre et mer, de l'alternance de milieux doux et salés, les sites Natura 2000 des étangs palavasiens offrent une mosaïque d'habitats naturels. Une vingtaine d'habitats naturels d'intérêt communautaire ont été identifiés dont 4 sont prioritaires. Les lagunes et leurs zones humides périphériques présentent également un grand intérêt pour la conservation des oiseaux ; elles constituent des zones d'alimentation, haltes migratoires et sites de reproduction. 52 espèces d'oiseaux ont été répertoriées dont 11 espèces remarquables, notamment 2 espèces les plus menacées parmi l'avifaune lagunaire : la Sterne naine et la Sterne pierregarin.

L'homme est omniprésent sur les sites et a depuis tout le temps participé à la richesse du milieu et à la conservation de la mosaïque d'habitats naturels. La pêche professionnelle en lagune est pratiquée par une cinquantaine de pêcheurs, plusieurs agriculteurs sont présents sur les sites qui pratiquent essentiellement l'élevage et la viticulture. La chasse, activité traditionnelle et ancestrale, est organisée autour de 10 structures cynégétiques. Enfin, du fait de leur position entre deux grandes agglomérations, Montpellier et Sète, bassin de 500 000 habitants, et en bord de mer, les sites sont également devenus le lieu de pratique de nombreuses activités de loisir telles que la randonnée pédestre ou équestre, les sports nautiques et les activités balnéaires.

## Contexte réglementaire en mer et sur les lagunes

Rappel du cadre général de compétences en fonction des activités nautiques.

- ☞ Les réglementations relatives à la navigation, au mouillage et à la pratique des sports nautiques avec engins motorisés, ainsi que la plongée sous-marine, relèvent de la compétence du Préfet Maritime de Méditerranée,
- ☞ Les réglementations relatives à la baignade et les activités nautiques pratiquées depuis le rivage avec des engins de plage et engins non immatriculés relèvent de la compétence des maires à travers leurs pouvoirs de police, et ce quel que soit le statut foncier du plan d'eau (DPM, DPE, Communal)

### Textes de références :

- Arrêté préfectoral N°125/2013 du 10 juillet 2013, réglementant la navigation, le long du littoral des côtes françaises de Méditerranée,

- Arrêté n°DDTM34-2013-10-03517 portant réglementation de la baignade, de la navigation et du mouillage des navires, bateaux et engins flottants sur le domaine du Conservatoire du littoral et le domaine Privé de l'Etat des étangs de Vic, des Mourres, de Pierre Blanche et de la lagune de Gâchon,
- Arrêté municipal n°20061212 portant réglementation du site du Méjean à Lattes,
- Arrêté 99-I-708 de Protection du Biotope de l'étang du Grec – APB du Grec

### ***Discussions autour des présentations***

- De nombreux pratiquants souhaitent récupérer les cartes issues des présentations, notamment la répartition des sites Natura 2000 à l'échelle départementale.
- Ces documents sont tous téléchargeables sur les sites internet de la DREAL LR et de la DDTM de l'Hérault,
- Les sites de plongée en mer vont être inscrits au PDESI du Département de l'Hérault,
- Les plans de balisage communaux doivent être déposés en préfecture au plus tard le 31 mars de l'année en cours, pour application en été,
- Toutes les communes de littoral des palavasiens ont un plan de balisage, ceux-ci nécessitent peut être des adaptations aux pratiques actuelles,

### **Site Natural Protégé du Méjean**

Situé au cœur d'une région riche en espaces naturels, le Site Naturel protégé du Méjean, propriété du Conservatoire du Littoral est géré par la commune de Lattes. Il se situe sur la commune de Lattes, au sud de Montpellier et est riverain des communes de Pérols et Palavas les flots.

La commune de Lattes est gestionnaire du site depuis l'acquisition d'une partie des terrains par le Conservatoire du Littoral en 1980. Dès 1985, un premier plan de gestion est réalisé pour fixer les grandes orientations de gestion du site, celui-ci sera réactualisé en 2004 afin d'y intégrer les problématiques liées à la forte fréquentation. En 1993, l'ancienne bergerie présente à l'entrée du site est réhabilitée pour y construire la Maison de la Nature, destinée à l'accueil et à la sensibilisation du public.

Le site naturel protégé du Méjean, d'une superficie de 200 hectares s'étend en bordure de l'étang du Méjean. Malgré la proximité d'une forte urbanisation et sa petite taille, le site du Méjean est d'une grande biodiversité ; plusieurs habitats naturels constituent une mosaïque de paysages dont certains sont à haute valeur patrimoniale. Ce site accueille également de très nombreuses espèces d'oiseaux et une des seules populations de tortue Cistude du complexe des étangs palavasiens.

### **Les procédures d'évaluation des incidences**

Un certain nombre d'activités, plans, projets, doivent faire l'objet d'évaluation des incidences pour répondre à la question suivante : Le projet a-t-il des incidences notables sur les habitats et espèces du site ?

Rappel des activités concernées par les évaluations d'incidences (listes nationales, listes départementales 1 & 2, liste mer).

Rappel du contenu d'une évaluation d'incidence :

- Présentation succincte du projet,
- liste du/des sites N2000 concernés,
- liste des espèces et enjeux de ces sites et état des lieux écologique,
- cartographie du projet : /t au site; /t aux enjeux du site,
- argumentaire (nature des impacts possibles), conclusion.

Il est précisé que l'ensemble des supports sur lesquels le porteur de projet peut se baser : guides méthodologiques, formulaires, cadre règlementaires....sont téléchargeables sur le site internet de la DDTM de l'Hérault.

Il est également précisé par la DDTM que les animateurs doivent être consultés pour le porter à connaissance des enjeux écologiques.

## **Les projets à venir**

### **LIFE ENVOLL pour la conservation des oiseaux**

Ce projet LIFE ENVOLL a pour objectif de réaliser des actions concrètes de conservation pour des espèces emblématiques du littoral méditerranéen, les laro limicoles (sternes, mouettes, avocettes, échasses blanche...)

Le projet a démarré le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et est prévu pour 5 ans, au cours desquels des actions de conservation vont être menées (construction d'îlots de nidification, gestion hydraulique de sites favorables...) et des outils de communication et de sensibilisation vont être élaborés.

### **N2Glisse mer & lagunes**

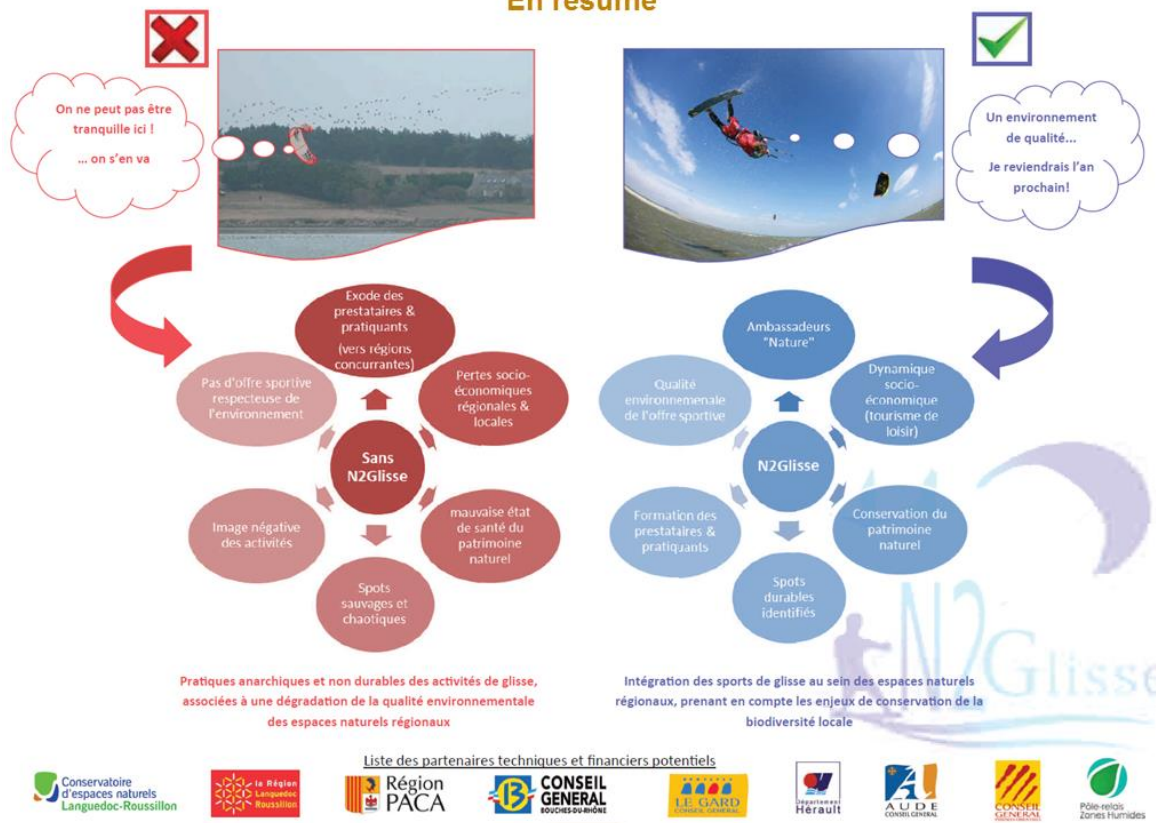
Le projet concerne la planche à voile, le kitesurf, le stand up paddle et le kayak, il est né du constat suivant :

- Croissance du nombre de pratiquants
- Entre structures encadrées et pratiques libres
- Des zones de pratiques concentrées sur la bande littorale en lagune ou en mer
- Certaines zones à forte densité = impacts potentiels (piétinement, dérangement avifaune etc.)

Les objectifs :

- Mettre en réseau les acteurs pour des échanges et une vision multisectorielle
- Mieux connaître les pratiquants et leurs interactions potentielles avec les oiseaux et les habitats littoraux et marins
- Mettre en œuvre une campagne et des outils de concertation, de communication et de sensibilisation pour un partage des usages
- Evaluer et mettre en perspectives les résultats du projet

## En résumé



## Présentation de la démarche Echo-gestes

La campagne Echo-Gestes a pour objet de promouvoir auprès des professionnels et usagers de la mer du Languedoc-Roussillon, les gestes pratiques et écologiques pour préserver la Méditerranée, ses ressources et les eaux de son bassin versant. Elle propose des initiatives concrètes de développement durable. Différents outils ont été développés (guides, formations des professionnels, création d'un réseau de partenaires, animations, stand pédagogique, rencontres-échanges etc)

Pour plus d'information : <http://www.voiledeneptune.org/rubrique30.html>

## Travail sur les outils de sensibilisation et de communication

Les groupes de travail ont mis en évidence la nécessité de créer plusieurs outils de sensibilisation à destination de 3 types de public ou acteurs :

- ☞ des documents à afficher dans les clubs à destination des adhérents sur lesquels seraient précisés les aspects règlementaires, lieux de pratiques et « bonnes pratiques » et la faune et la flore à découvrir lors d'une balade,
- ☞ un document immergeable, taille A4 maximum, pour les moniteurs et encadrants des clubs et associations,
- ☞ un document grand public (style « petite plaquette ») sur lequel figurerait une synthèse d'information (lieux de pratiques, réglementation, points de mise à l'eau,



faune et flore à observer et guide de « bonnes pratiques ») à destination des pratiquants libres mis à disposition dans les magasins, chez les loueurs....

### ***Détail du contenu des affiches et document immergeable :***

**Le poster « les richesses naturelles des sites Natura 2000 palavasiens »** contiendra :

- Une coupe transversale du milieu naturel lagunaire et marin
- Les espèces et habitats associées à ces 2 milieux
- Les contacts des gestionnaires et liens des sites internet des 2 sites

**Le poster « les bons usages et bonnes pratiques liées aux plans d'eau »** contiendra :

- Une carte des sites Natura 2000 avec les aspects réglementaires :
  - Les zones de pratiques autorisées
  - Les périodes de pratiques autorisées
  - Les accès de mises à l'eau
- Quelques numéros d'urgence
- Les gestes de bonne pratique
- Une rapide description des sites Natura 2000 et de leurs gestionnaires
- Les contacts des gestionnaires et liens des sites internet des 2 sites

**La plaquette immergeable contiendra :**

- Une carte des sites Natura 2000 avec les aspects réglementaires :
  - Les zones de pratiques autorisées
  - Les périodes de pratiques autorisées
  - Les accès de mises à l'eau
- Les espèces et habitats protégés
- Les contacts des gestionnaires et liens des sites internet des 2 sites

**Les plaquettes grand public seront réalisées en 2015.**

## **Travail à venir**

Les animateurs Natura 2000 se sont engagés à travailler sur ces documents avant l'été. La maquette des documents sera proposée lors d'un groupe de travail restreint au cours de l'été.

La présentation et la remise des documents se feront à l'automne 2014 lors de la deuxième journée d'échange et de sensibilisation.

La conception et l'impression des documents seront pris en charge par le Siel. Le compte rendu de cette journée et l'ensemble des documents seront mis en ligne et tenu à disposition des participants.

**Une formation des permanents des clubs, centres nautiques ... est demandée ; elle sera mise en place en février/mars 2015.**